



LA SECURITE AVANT TOUT, LES REGLES AVANT LES STATUTS

Le Vendredi 12 Décembre 2025 vers 15h20, un avocat fait de nouveau parler de lui alors qu'un personnel de surveillance effectue les nouvelles mesures de contrôle d'accès à l'établissement en vigueur depuis l'ouverture du Quartier de Lutte contre la Criminalité Organisée.

Ce **PROFESSIONNEL**, déjà défavorablement connu de nos services pour avoir tenté d'introduire un routeur wifi ainsi qu'une liasse de billet dans divers établissements, se voit refuser l'accès après 3 tentatives de passage au POM. Ce dernier a marqué 3 fois précisément sur la zone intime.

Le Chef d'Etablissement présent sur le mouvement lui annonce donc la sentence !!!

Ce refus d'accès n'est pas une atteinte aux droits, c'est une mesure de sécurité légitime, les agents ont fait leur travail !!!

L'avocat, représentant de la justice, se permet par mécontentement de jeter ses chaussures vers l'agent en poste.

Va-t-on devoir rappeler et afficher le serment prêté lors de leur entrée en fonction : « **Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité** ».

Le bureau local Force Ouvrière Justice félicite les agents présents pour leur sang-froid et apporte tout son soutien dans l'exercice de leurs nouvelles missions.

Le bureau local Force Ouvrière demande que l'accès à l'établissement de cet avocat soit retiré immédiatement.

